



PRÉFÈTE DE LA NIEVRE

Office National des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre

ARRÊTÉ N° 58 2019071110

portant nomination des membres du conseil départemental
pour les anciens combattants et victimes de guerre
et la mémoire de la Nation

La Préfète de la Nièvre
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment l'article R 613-7,
Vu l'arrêté ministériel du 18 janvier 2011, relatif à la composition du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation,
Vu les désignations des assemblées, administrations ou organismes compétents pour le premier collège,
Vu les propositions des associations départementales regroupant les catégories de ressortissants qu'elles représentent pour les membres du deuxième collège,
Vu les propositions des organismes ou associations compétents pour les membres du troisième collège,
Sur proposition de Madame la directrice par intérim du service départemental de l'office national des combattants et victimes de guerre de la Nièvre,

ARRÊTE :

Article 1 : Sont nommés membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation, pour une durée de quatre ans à compter du 17 juillet 2019.

A) au titre du premier collège représentant les assemblées, administrations ou organismes dont ils relèvent :

Madame la Préfète, ou son représentant
Monsieur le Maire de Nevers, ou son représentant
Monsieur le Président du Conseil départemental, ou son représentant
Monsieur le Délégué Militaire départemental, ou son représentant
Madame la Directrice académique des Services de l'Education nationale, ou son représentant
Monsieur le Directeur des Archives départementales, ou son représentant

PRÉFÈTE DE LA NIEVRE

B) au titre du deuxième collège, représentant les anciens combattants et victimes de guerre choisis parmi les catégories de ressortissants énumérées à l'article du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre :

- au titre des anciens combattants en AFN

M. BALANGER Pierre
M. BOIZARD Fernand
M. CHAIZY Georges
M. DAULNY Jean-Claude
M. FERRAND Jean
M. GESQUIERE Jean
M. HEDON Bernard
M. LACHENY Raymond
M. LAGNEAU Robert
M. PERRAUDIN Georges
Mme PINGUET Hélène
M. RICHTER Camille

- au titre des anciens combattants en OPEX

Mme BOUQUIN Aurélia
M. DEMOULINS Jean-Luc
M. MEUNIER Bernard
M. POUZON Frédéric
M. ROUSSEAU Jean
M. SCHNEIDER Axel

3) au titre du troisième collège, représentant les associations œuvrant pour la sauvegarde et le développement du lien entre le monde combattant et la Nation et les associations représentant les titulaires de décorations :

- au titre des associations de titulaires de décorations

M. DEMAIN Laurent
M. DARON Jean-Robert

- au titre des associations de mémoire et/ou œuvrant pour le lien Armée/Nation

Mme BOUSSARD Marie-Claude
M. DEBROUX Christian
Mme DEPRESLE Liliane
M. DOREAU Fabrice
M. LAVABRE Michel
M. RAVISE Yves
M. THIOLAIRE Jean-François



PRÉFÈTE DE LA NIEVRE

Art. 2 : L'arrêté n° 2015-1-0661 du 11 juillet 2015 est abrogé

Art. 3 : La Préfète de la Nièvre et la Directrice du service départemental de l'office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié individuellement aux membres du conseil départemental et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

A Nevers, le

11 07 19

La Préfète

Sylvie HOUSPIC